

tuelle en s'associant aux autres parties en cause pour la conclusion de cet accord de désengagement. Même s'il y a lieu d'être encouragé par l'exécution des dispositions de l'accord, le Gouvernement canadien croit essentiel que la poursuite d'un règlement global ne perde pas de son élan.

Quand il y va de questions aussi fondamentales que le sort de populations déplacées, l'acceptation et la reconnaissance par les parties en présence les unes des autres, les négociations ne peuvent être que difficiles et complexes, surtout lorsqu'elles font suite à trente années de lutte et d'amertume. Toutefois, il faut garder l'espoir que les parties intéressées y compris les Palestiniens arabes, pourraient s'entendre sur une formule de règlement. Il y faudra beaucoup de courage, de patience et de persévérance. Les conséquences d'un échec pour la région et pour le monde sont si graves et si terribles que tous les intéressés devraient chercher une solution dans un esprit de compromis et d'accommodement.

S/C